

Maitre d'ouvrage :



Recherche et délimitation de
zone humide dans le cadre de
la révision du PLU

COMMUNE DE
SUIPPES(51)

Affaire suivie par :
J-D VISCONTI
Date : Septembre 2016



7 place Albert Schweitzer - 57930 Fénétrange
Tél. 03 87 03 00 80 - Fax 03 87 03 00 96
e-mail : ecolor.be@wanadoo.fr



Sommaire

CHAPITRE 1.	Introduction.....	4
CHAPITRE 2.	Description sommaire des 3sites	8
2.1	Zone n°1	8
2.2	Zone n°2	9
2.3	Zone n°3	10
CHAPITRE 3.	Definition des zones humides.....	11
3.1	Définition	11
3.2	Bibliographie	12
3.3	Méthodologie	14
3.3.1	Méthodologie énoncée par l'arrêté	14
3.3.2	méthodologie mise en œuvre	14
3.4	Résultats des investigations de terrain.....	15
CHAPITRE 4.	Annexes.....	17
4.1	Fiches descriptives des sondages pédologiques.....	18
4.1.1	Sondage n°1	18
4.1.2	Sondage n°2	19
4.1.3	Sondage n°3	20
4.1.4	Sondage n°4	21
4.1.5	Sondage n°5	22
4.1.6	Sondage n°6	23
4.1.7	Sondage n°7	24
4.1.8	Sondage n°8	25
4.1.9	Sondage n°9	26

Index

Carte 1 : Localisation géographique des 3 zones	5
Carte 2 : Localisation des zones 1 et 2	6
Carte 3 : localisation de la zone 3.....	7
Carte 4 : Localisation des zones à dominantes humides par rapport aux 3 zones d'études.....	13
Carte 5 : Localisation et résultats des sondages pédologiques des zones 1 et 2	15
Carte 6 : Localisation et résultats des sondages de la zone 3	16
Photo 1 : Zone n°1.....	8
Photo 2 : espace vert.....	9
Photo 3 : interfluve entre le bras de dérivation et la Suipe.....	9
Photo 4 : Friche eutrophe	10

CHAPITRE 1. INTRODUCTION

Le PLU de Suippes est en cours de révision (procédure de révision simplifiée).

Dans ce cadre, il est prévu l'ouverture de zones à l'urbanisme de façon modérée. Or, celles-ci sont situées, pour la plupart d'entre-elles en zone à dominante humide, cartographiée par la DDT51.

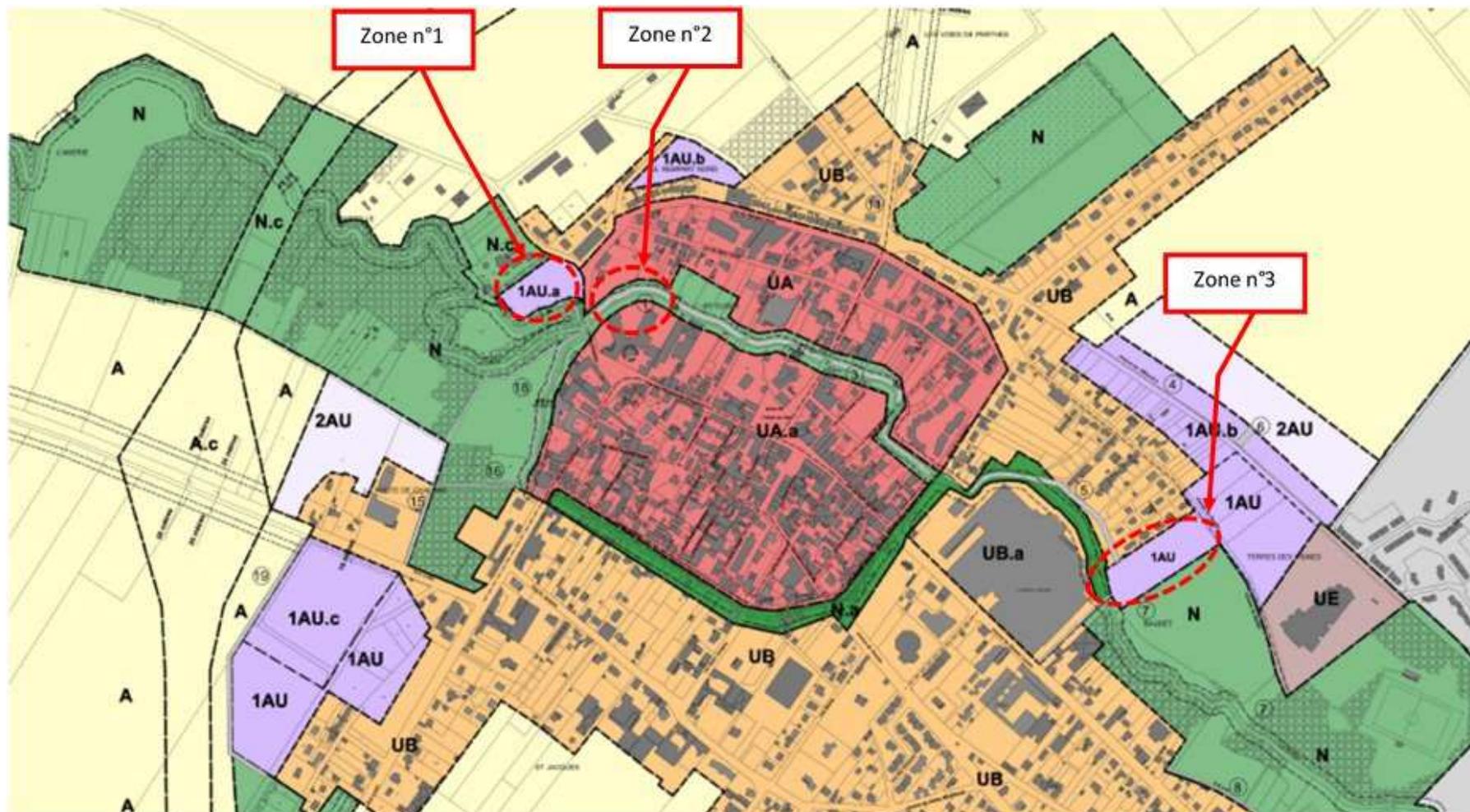
Or, il est rappelé que les zones humides représentent un enjeu environnemental important.

Afin de lever les ambiguïtés vis-à-vis de ces zones, le bureau ECOLOR a été mandaté pour réaliser un diagnostic « zone humide » sur 3 secteurs susceptibles d'être ouvert à l'urbanisation ; il s'agit :

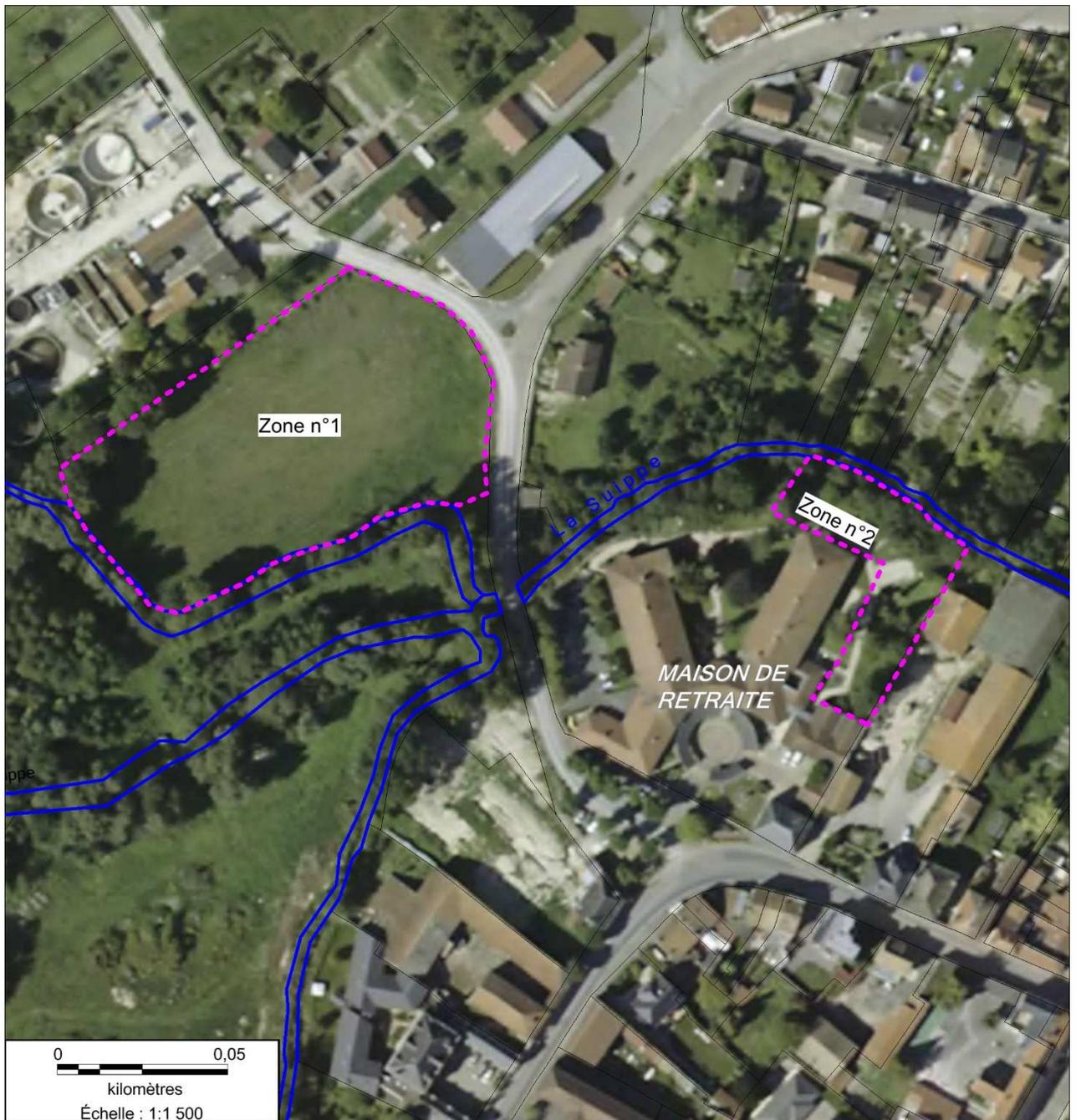
- ZONE 1 : projet urbain près de la rue de l'abattoir
- ZONE 2 : extension de la maison de retraite;
- ZONE 3 : projet urbain aux abords du chemin du baudet en face du camp militaire.

La carte en page suivante précise la localisation de ces 3 zones.

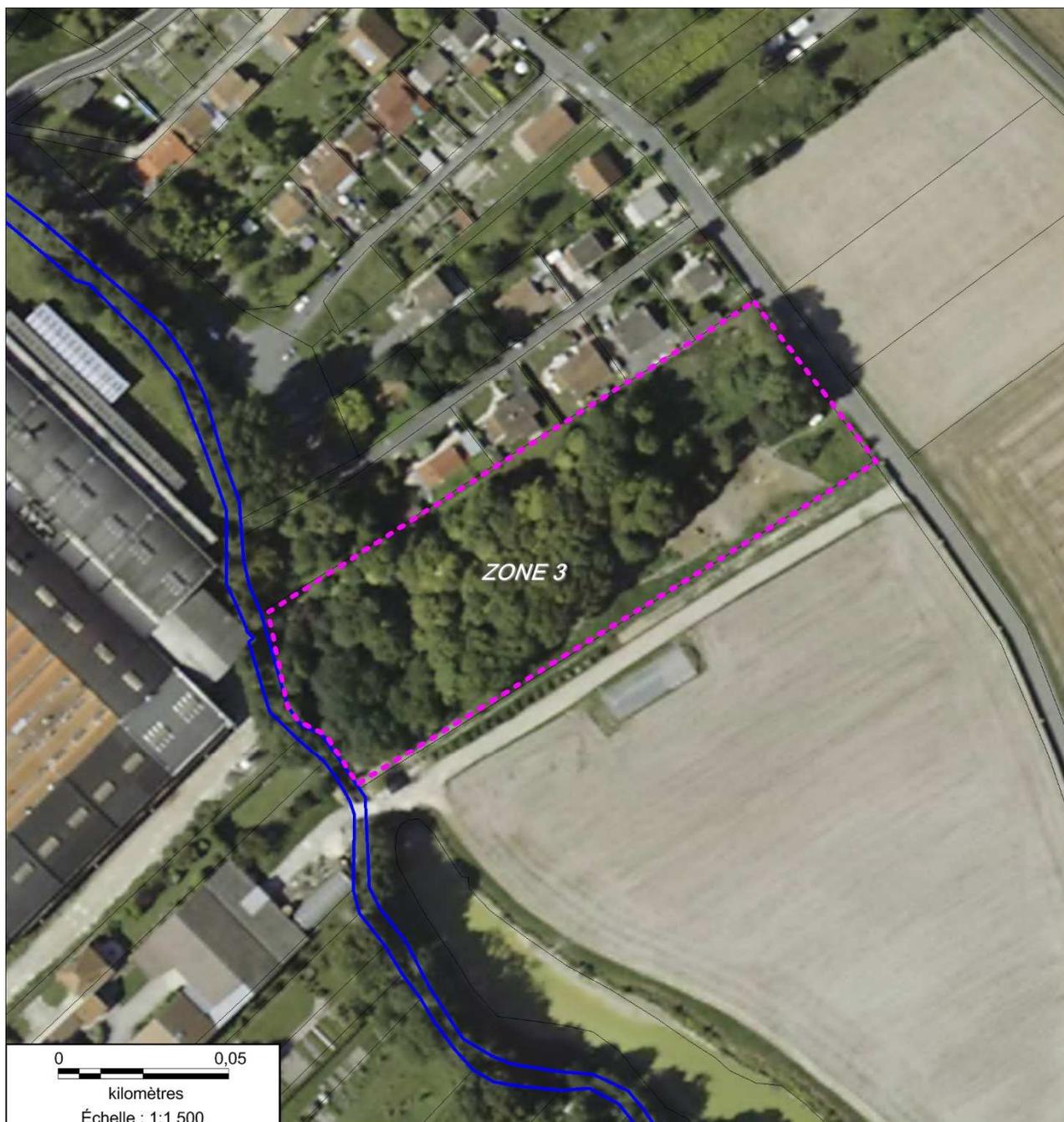
Carte 1 : Localisation géographique des 3 zones



Carte 2 : Localisation des zones 1 et 2



Carte 3 : localisation de la zone 3



CHAPITRE 2. DESCRIPTION SOMMAIRE DES 3SITES

L'ensemble des 3 zones ont été visitées le 14 septembre 2016.

Sur le plan géologique, l'ensemble des 3 zones se situent sur des alluvions fluviales actuelles et récentes de l'Holocène. La lithologie principale est composée de sable, argile, graviers et galets avec une grande proportion de craie et de limon.

Sur le plan pédologique, il s'agit d'un sol argilo-limono-sableux avec des granules crayeux.

2.1 ZONE N°1

Il s'agit de la parcelle n°13 de la section A0 située rue de l'abattoir à proximité de la station d'épuration, d'une surface de 76 ares, situé en rive droite de la Suippe.

Un seul habitat biologique a été identifié : il s'agit d'une prairie de fauche améliorée.

Lors de notre visite de terrain, la prairie était fauchée. Il n'a donc pas été possible d'identifier clairement les espèces floristiques. Cependant, au regard du foin encore présent sur le site, il s'agit d'espèces amendées telles que le Dactyle aggloméré, le Vulpin, l'avoine élevée, le ray grass, le pissenlit et enfin le plantain majeur.

Photo 1 : Zone n°1



2.2 ZONE N°2

Le projet d'extension de la maison de retraite s'insère dans plusieurs habitats biologiques :

- Un espace vert (gazon, planté d'arbres ornementaux)
- Un fossé de dérivation de la Suippe et sa ripisylve d'accompagnement
- L'interfluve entre le bras de dérivation et la Suippe.

Photo 2 : espace vert



Photo 3 : interfluve entre le bras de dérivation et la Suippe



2.3 ZONE N°3

Il s'agit de la parcelle n° 102 de la section AS. La parcelle semble abandonnée. Elle est colonisée par les orties, les ronces, le lierre rampant, le liseron et enfin de la Bardane. La strate arbustive est représentée par de l'aubépine et du saule cendré. Aucune espèce hygrophile n'a été recensée au regard de l'importante compétition des espèces précitées.

Photo 4 : Friche eutrophe



CHAPITRE 3. DEFINITION DES ZONES HUMIDES

3.1 DÉFINITION

L'arrêté ministériel du 24 juin 2008 (JORF n° 0159), modifié par l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009 (JORF n°0272) définit les zones humides comme suit :

« Un espace peut être considéré comme Zone Humide » dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Le préfet de région peut supprimer de cette liste certains types de sol, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ;
- sa végétation, si elle existe est caractérisée :
 - soit par des espèces indicatrices de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe, complétée, si nécessaire, par une liste additive d'espèces arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel,
 - soit par des communautés d'espèces végétales, dénommées "habitats", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 ».

« Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante. ».

Les sols faisant référence aux zones humides correspondent aux :

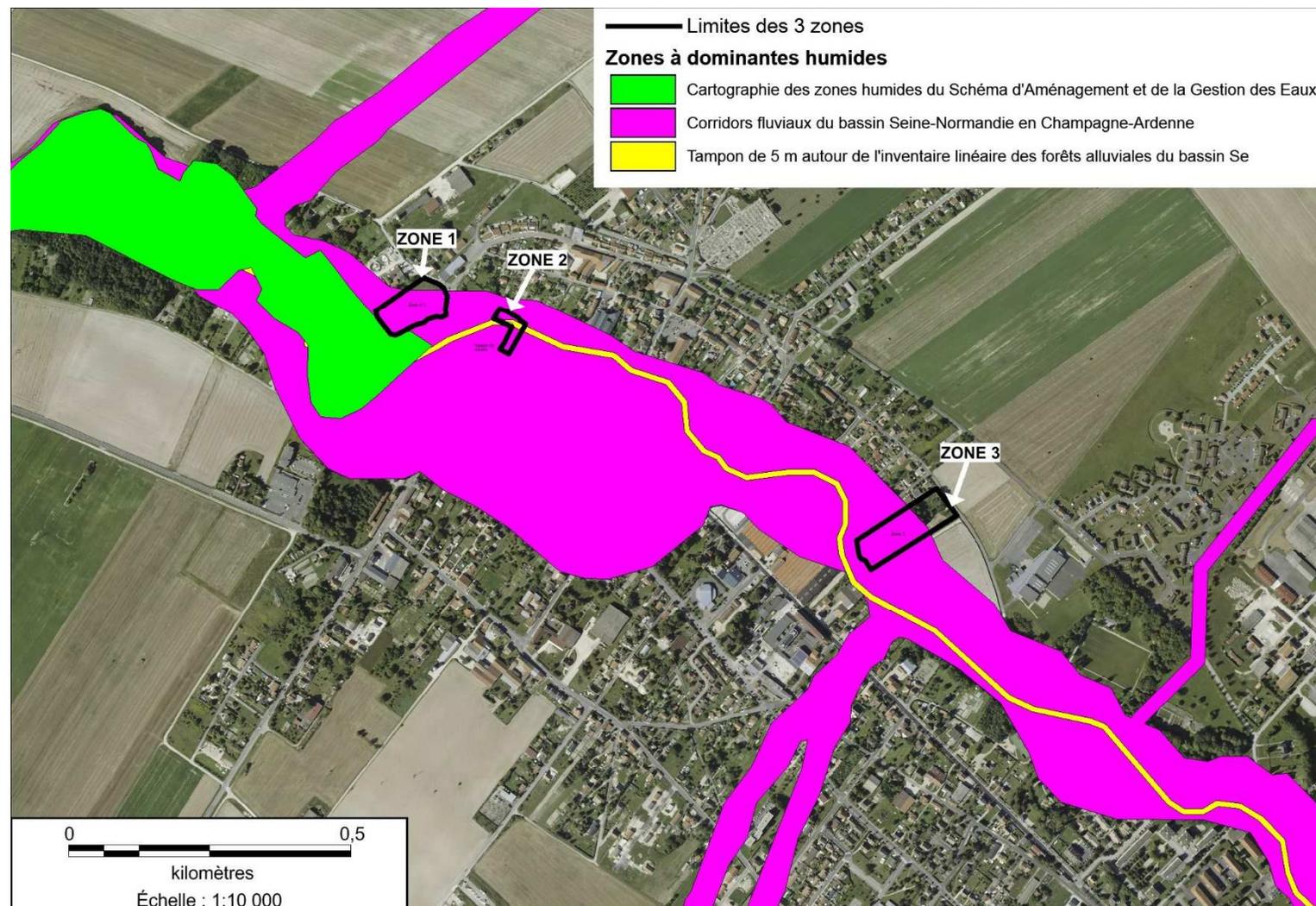
- « Histosols (sols tourbeux)
- Réductisols (sols à gley) sous réserve que les horizons de gley apparaissent à moins de 50 cm de la surface
- Aux autres sols caractérisés par :
 - des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
 - des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits rédoxiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. »

3.2 BIBLIOGRAPHIE

En 2005, dans le cadre de l'étude des « Corridors fluviaux du bassin Seine-Normandie en Champagne-Ardenne », l'AESN a identifié la vallée de la Suippes comme étant en zone à dominante Humide, précisée sur la cartographie en page suivante.

Il en ressort que la zone 1 et 3 sont intégrées partiellement dans les zones à dominantes humides alors que la zone n°2 est intégrée complètement.

Carte 4 : Localisation des zones à dominantes humides par rapport aux 3 zones d'études



3.3 MÉTHODOLOGIE

3.3.1 MÉTHODOLOGIE ÉNONCÉE PAR L'ARRÊTÉ

L'annexe 1.2.2 de l'arrêté ministériel du 10 octobre 2009 précise que :

- « l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide
- le nombre, la répartition et la localisation des sondages doit dépendre de l'hétérogénéité du site avec un point par zone homogène
- chaque sondage doit être d'une profondeur de l'ordre de 1,20 m, si possible »

« L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation. L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau. »

3.3.2 MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

Afin de vérifier la présence ou absence de zones humides dans les 3 zones d'études, une expertise a été réalisée sur la base de **l'étude de profils de sol et de relevés floristiques**. Des sondages pédologiques (9) ont ainsi été mis en œuvre **le 14 septembre 2016**, aux confins du périmètre d'étude mais également aux limites des espaces susceptibles d'être concernés par la définition des zones à dominantes humides recensées dans la bibliographie du Département de la Marne.

La méthodologie demandée par l'arrêté ministériel a été respectée, puisque les sondages pédologiques excèdent tous 50 cm, ce qui permet de statuer sur leur caractère humide ou non. Ces sondages permettent d'avoir une vision globale des conditions d'hydromorphie du sol de la zone d'étude.

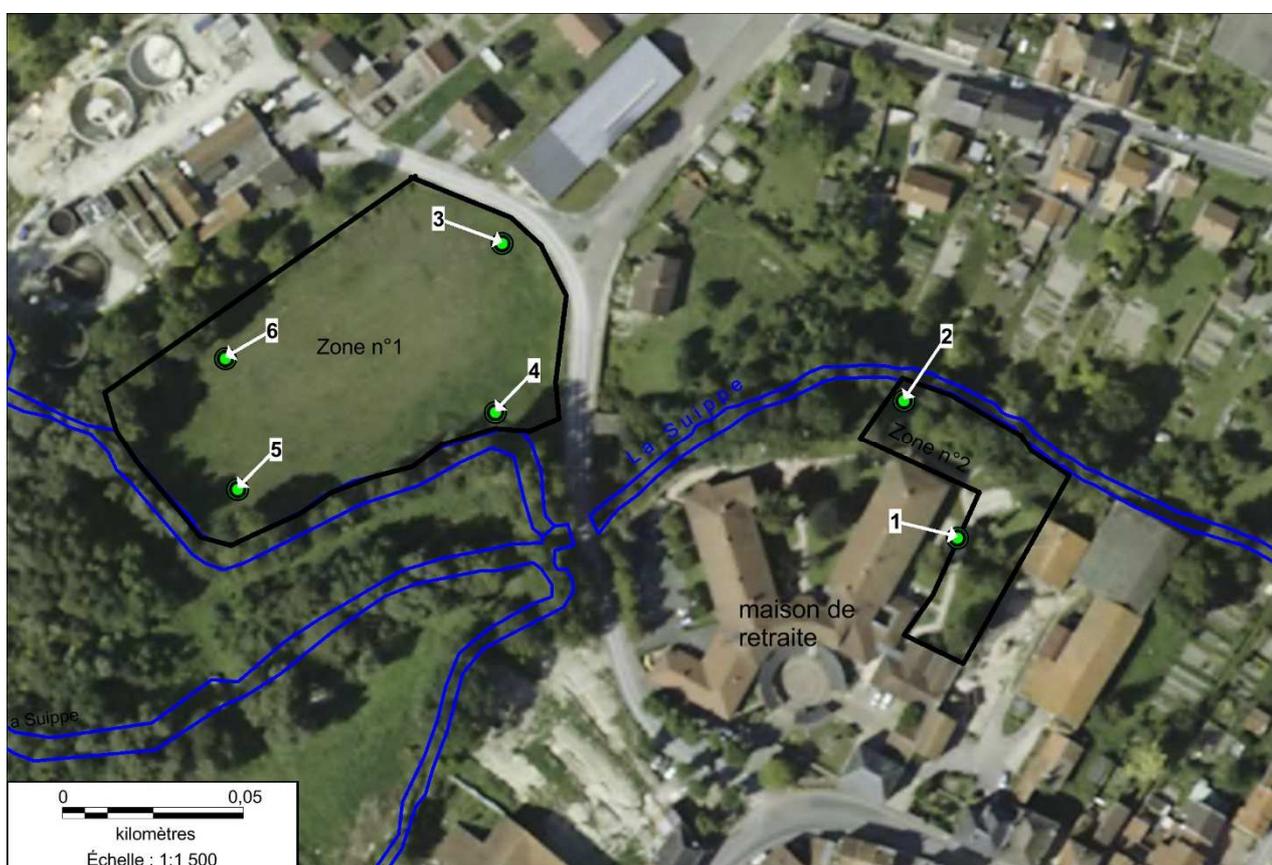
Les sondages pédologiques ont été placés à des endroits stratégiques permettant :

- de tirer des enseignements pour une zone géographiquement étendue aux alentours ;
- de préciser les limites entre zones humides et non humides.

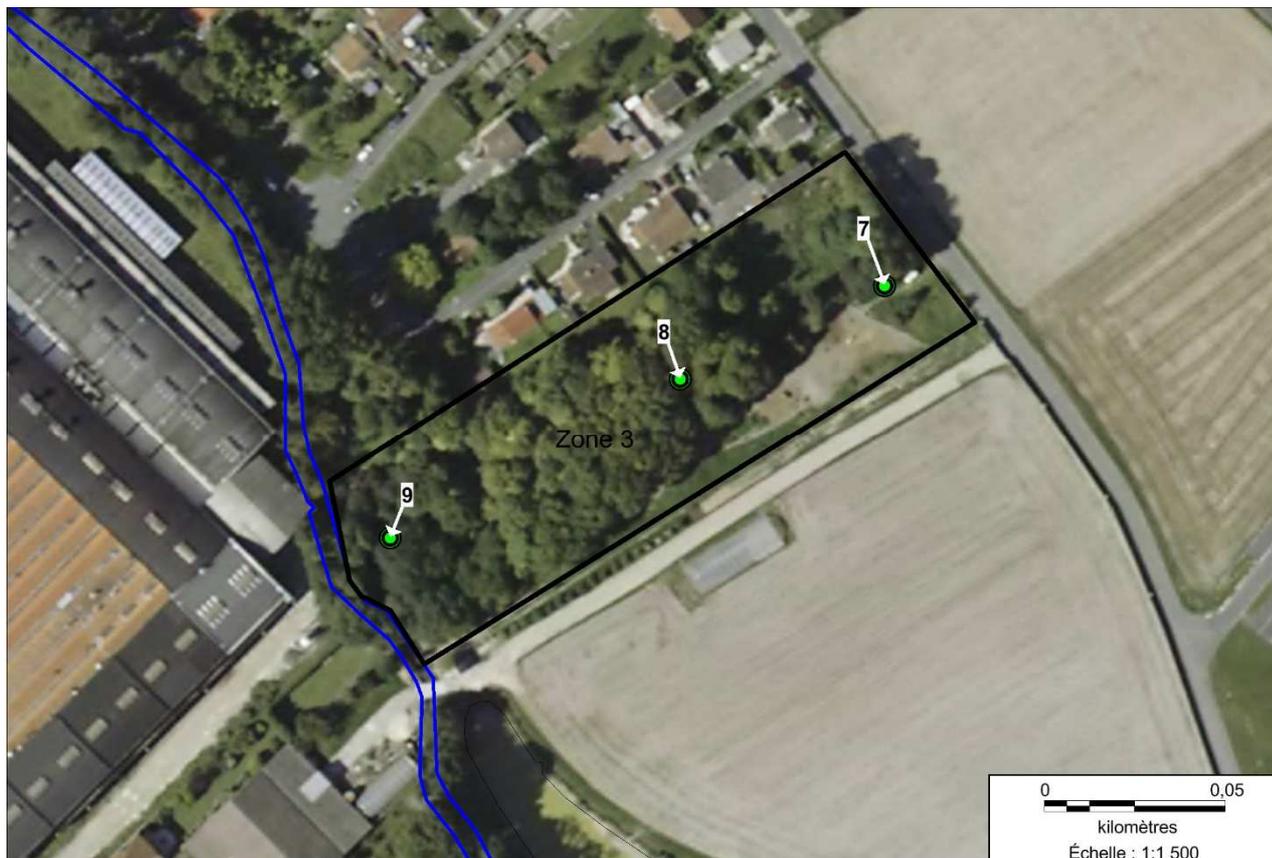
3.4 RÉSULTATS DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN

Les analyses des profils de sol démontrent que **l'ensemble des sondages pédologiques** ont été effectués **dans des zones non humides**, d'après les critères de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009.

Carte 5 : Localisation et résultats des sondages pédologiques des zones 1 et 2



Carte 6 : Localisation et résultats des sondages de la zone 3



CHAPITRE 4. ANNEXES

Sont joins au présent dossier et par ordre successif d'apparition :

- **Les fiches descriptives des sondages pédologiques (chapitre 4.1 page 18)**

4.1 FICHES DESCRIPTIVES DES SONDAGES PÉDOLOGIQUES

4.1.1 SONDAGE N°1

<p>Situation : maison de retraite Milieu biologique : gazon → habitat biologique non humide Végétation dominante : ray grass Sol : limono-sableux très crayeux</p> <p>0→25 cm : absence de trait rédoxique 25→80 cm : absence de trait rédoxique.</p> <p>Sol de classe III a b c (classe hydromorphie GEPPA)</p> <p style="text-align: center;">Résultat : sol non humide</p>	 <p style="text-align: center;">site du sondage</p>
	
<p style="text-align: center;">0-20 cm</p>	<p style="text-align: center;">20-40 cm</p>
	
<p style="text-align: center;">40-60 cm</p>	<p style="text-align: center;">60-80 cm</p>

4.1.2 SONDAGE N°2

<p>Situation : interfluve (entre Suippes et bras de dérivation)</p> <p>Milieu biologique : friche eutrophe → habitat biologique non humide</p> <p>Végétation dominante : ronces, ortie, lamier, renoncule rampante</p> <p>Sol : limono-sableux très crayeux</p> <p>0→25 cm : absence de trait rédoxique 25→80 cm : absence de traits rédoxiques.</p> <p>Sol de classe III a b c (classe hydromorphie GEPPA)</p> <p style="text-align: center;">Résultat : Sol non humide</p>	
	
<p>0-20 cm</p>	<p>20-40 cm</p>
	
<p>40-60 cm</p>	<p>60-80 cm</p>

4.1.3 SONDAGE N°3

<p>Situation : proximité rue de l'abattoir Milieu biologique : prairie améliorée de fauche → habitat biologique non humide Végétation dominante : ray grass, dactyle, brome inerte, trèfle, pissenlit Sol : limono-sableux très crayeux</p> <p>0→25 cm : absence de trait rédoxique. 25→80 cm : absence traits rédoxiques et intensification en profondeur.</p> <p>Sol de classe III a b c (classe hydromorphie GEPPA)</p> <p>Résultat : sol non humide</p>	 <p>Site du sondage</p>
 <p>0-20 cm</p>	 <p>20-40 cm</p>
 <p>40-60 cm</p>	 <p>60-80 cm</p>

4.1.4 SONDAGE N°4

<p>Situation : proximité de la ripisylve Milieu biologique : prairie améliorée de fauche → habitat biologique non humide Végétation dominante ortie fauché Sol : limono-sableux très crayeux</p> <p>0→25 cm : absence de trait rédoxique. 25→80 cm : absence traits rédoxiques et intensification en profondeur.</p> <p>Sol de classe III a b c (classe hydromorphie GEPPA)</p> <p>Résultat : sol non humide</p>	 <p>Site du sondage</p>
	
<p>0-20 cm</p>	<p>20-40 cm</p>
	
<p>40-60 cm</p>	<p>60-80 cm</p>

4.1.5 SONDAGE N°5

<p>Situation : proximité de la ripisylve Milieu biologique : prairie améliorée de fauche → habitat biologique non humide Végétation dominante : ortie fauché Sol : limono-sableux très crayeux</p> <p>0→25 cm : absence de trait rédoxique. 25→80 cm : absence traits rédoxiques et intensification en profondeur.</p> <p>Sol de classe III a b c (classe hydromorphie GEPPA)</p>	 <p>Site du sondage</p>
	
	

4.1.6 SONDAGE N°6

<p>Situation : proximité de la ripisylve Milieu biologique : prairie améliorée de fauche → habitat biologique non humide Végétation dominante : ray grass, dactyle, brome inerte, trèfle, pissenlit Sol : limono-sableux très crayeux</p> <p>0→25 cm : absence de trait rédoxique. 25→80 cm : absence traits rédoxiques et intensification en profondeur.</p> <p>Sol de classe III a b c (classe hydromorphie GEPPA)</p>	 <p>Site du sondage</p>
	
<p>0-20 cm</p>	<p>20-40 cm</p>
	
<p>40-60 cm</p>	<p>60-80 cm</p>

4.1.7 SONDAGE N°7

<p>Situation : nord de la parcelle Milieu biologique : friche arbustive → habitat biologique non humide Végétation dominante : bardane, ronces, ortie, etc... Sol : limono-sableux crayeux</p> <p>0→25 cm : absence de trait rédoxique. 25→80 cm : absence de trait rédoxique.</p> <p>Sol de classe III a b c (classe hydromorphie GEPPA)</p> <p>Résultat : sol non humide</p>	 <p>Site du sondage</p>
	
<p>0-20 cm</p>	<p>20-40 cm</p>
	
<p>40-60 cm</p>	<p>60-80 cm</p>

4.1.8 SONDAGE N°8

<p>Situation : milieu de la parcelle Milieu biologique : friche eutrophe → habitat biologique non humide Végétation dominante : bartdane, ortie, ronces Sol : limono-sableux</p> <p>0→25 cm : absence de trait rédoxique. 25→80 cm : absence de traits rédoxiques.</p> <p>Sol de classe III a b c (classe hydromorphie GEPPA)</p> <p>Résultat : sol non humide</p>	
	
<p>0-20 cm</p>	<p>20-40 cm</p>
	
<p>40-60 cm</p>	<p>60-80 cm</p>

4.1.9 SONDAGE N°9

<p>Situation : milieu de la parcelle Milieu biologique : friche eutrophe → habitat biologique non humide Végétation dominante : bartdane, ortie, ronces Sol : limono-sableux</p> <p>0→25 cm : absence de trait rédoxique. 25→80 cm : absence de traits rédoxiques.</p> <p>Sol de classe III a b c (classe hydromorphie GEPPA)</p> <p>Résultat : sol non humide</p>	 <p>Site du sondage</p>
 <p>0-20 cm</p>	 <p>20-40 cm</p>
 <p>40-60 cm</p>	 <p>60-80 cm</p>